



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 12443

Texte de la question

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la voie technologique industrielle, au lycée. Après l'initiative de la réforme de la voie professionnelle en 2007 et la réforme de la voie générale en 2010, le gouvernement précédent a réformé la voie technologique et industrielle en remplaçant la filière STI par la filière STI2D, sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, qui ne recueille pas l'assentiment d'une partie des enseignants concernés. Malgré le double refus du Conseil supérieur de l'éducation et du comité interprofessionnel consultatif des projets d'arrêtés portant sur l'organisation et les horaires des enseignements en classe de première STI2D et STL, leurs programmes avaient été publiés au *Journal officiel*. Les professeurs dénonçaient alors le risque d'exclusion des études supérieures d'élèves qui, bien qu'ayant besoin d'une approche concrète pour l'acquisition des connaissances, possèdent par ailleurs de réelles aptitudes à la poursuite d'études. Ils dénonçaient également la relégation des modèles d'acquisition des connaissances qui ont fait leurs preuves auprès d'élèves qui ont pu reprendre goût aux études et obtenir par la suite un diplôme bac + 2 ou bac + 3. Enfin, ils dénonçaient la pertinence d'une réforme qui imposait aux enseignants une reconversion forcée après seulement douze journées de formation. Aujourd'hui, les enseignants travaillent dans des conditions inadaptées : leurs salles ne sont pas encore équipées du matériel nécessaire et les multiples logiciels requis pour le déroulement du programme ne sont souvent pas encore installés. Aussi lui demande-t-il ce qu'il entend faire pour que les formations technologiques et industrielles soient préservées et que la circulaire de reconversion des professeurs de STI soit adaptée de façon à mettre fin au malaise de cette profession.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'élargir l'éventail de la poursuite des études et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le ministre de l'éducation nationale est attaché à cet équilibre entre des matières générales et des matières plus techniques en cela qu'il concilie trois impératifs : la possibilité de poursuivre des études plus longues, l'accès à l'emploi, mais aussi les compétences et les connaissances qui font d'un individu, un citoyen. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, etc.), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. La méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en oeuvre cette réforme fut d'imposer la nouvelle voie technologique aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans dialogue ni concertation. Une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée. C'est tout le

sens de la concertation qui s'est achevée le 9 octobre dernier autour du Président de la République et qui a permis de rendre la parole aux professeurs, aux personnels, aux parents, aux associations et aux élus. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs et les personnels rencontraient sur le terrain un ensemble de difficultés dans la mise en oeuvre de la voie technologique rénovée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'académie d'être particulièrement attentifs aux situations individuelles. Un plan de formation spécifique doit désormais accompagner et soutenir les enseignants dans la procédure de changement de discipline. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des sujets aussi essentiels que, par exemple, la carte des formations.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12443

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7104

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3067